

## LES PARCS REGIONAUX NATURELS

Le but de cet article est d'informer sur le projet, vieux maintenant de plus de 10 ans, de création du parc naturel régional du golfe du Morbihan (PNR-GM). Cette initiative qui s'inscrit pleinement dans le contexte du développement durable et de l'intercommunalité, fer de lance des argumentations électorales, et dont tous les acteurs politiques se réclament, reçoit dans notre commune un accueil frileux. Les raisons en sont diverses quoiqu'a fortes dominantes politiques et l'argumentation de certains édiles, loin de faire appel à l'intelligence et au sens critique de leurs administrés, ce limite a des variantes du « ca coute cher, qui va payer ? On n'en a pas besoin, ca ne sert à rien..... » . Dans les prochains paragraphes, je me propose d'expliquer ce qu'est un PNR, et de démontrer le dynamisme que cette structure peut apporter à notre territoire, à notre commune.

### Historique des PNR

#### 1967

1er mars : le Général de Gaulle signe le décret instituant les Parcs naturels Régionaux

#### 1968

Le 1er Parc naturel régional - Saint-Amand-Raismes - est créé sur 12 000 hectares aux portes de la métropole Lille-Roubaix-Tourcoing.

#### 1969

le Parc naturel régional d'Armorique est créé sur 65 000 ha de territoires

#### 1973

Les Parcs naturels régionaux sont déjà 10 (St Amand-Raismes, Armorique, Brière, Camargue, Landes de Gascogne, Morvan, Vercors, Forêt d'Orient, Corse, Haut-Languedoc

#### 1977

Les Parcs naturels régionaux ont 10 ans et ils sont désormais 20 (avec la création des Parcs suivants : Brotonne, Pilat, Lorraine, Normandie-Maine, Martinique, Montagne de Reims, Vosges du Nord, Luberon, Queyras et Volcans d'Auvergne).

Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République, déclare que *"les Parcs naturels régionaux représentent dans notre pays un exemple d'harmonisation entre le développement économique et la préservation de l'environnement"* et il

est décidé de pérenniser l'aide de l'Etat au fonctionnement et à l'aménagement des Parcs naturels régionaux.

### 1988

Après une gestation de 9 ans, un nouveau décret met en conformité la politique des Parcs naturels régionaux avec la décentralisation : il réaffirme l'objectif des Parcs : protection et gestion du patrimoine, développement économique et social

### 1989

Les Parcs naturels régionaux sont 25

### 1993

L'article 2 de la loi "paysages" donne pour la première fois une base législative aux Parcs naturels régionaux. En précisant la mission assignée aux Parcs qui «concourent à la politique de protection de l'environnement, à l'aménagement du territoire, au développement économique ».

-

### 1996

- Les résultats d'une étude (CDC Consultants) engagée à la demande du Ministère de l'Environnement **apporte la preuve que la politique de développement respectueux de l'environnement mise en œuvre par les Parcs naturels régionaux est créatrice d'emplois (si l'on tient compte de la pérennité de ces emplois, l'activité des Parcs génèrerait environ 30 000 emplois consolidés)**

Il y avait, en 2007, 45 Parcs naturels régionaux qui couvrent 13% du territoire, concernant 21 régions, 66 départements métropolitains et 2 départements d'Outre-mer, 3706 communes et près de 3 100 000 habitants.

Ce simple historique démontre que contrairement à ce que voudrait faire croire certains, les PNR ne sont pas un « machin » mais au contraire un outil de développement économique durable et créateur d'emplois (rapport 1996 de CDC consultant), qui préservent notre cadre de vie. Si ceux-ci étaient l'épouvantail que l'on voudrait nous faire croire.....Alors pourquoi sont ils plus de 40 en France ? Y a-t-il en France plus de 40 Communautés territoriales et plus de 3500 communes ravagées par les PNR ? Une chartre de parc est valable dix ans or celles -ci sont systématiquement reconduites par les communes, pourquoi ? D'où vient l'opposition actuelle au PNR GM ?

Une des réponses à cette question est à trouver dans le statut de la « **ville porte** » des parcs, dans l'opposition ville-campagne qui s'arbitre souvent en fonction d'un rapport de forces politiques locales, dans les prétentions de certains syndicats mixtes, et dans l'inféodation de quelques élus à des ténors politiques régionaux

Une **ville-porte** (ville ou agglomération urbaine) est située en périphérie d'un Parc.

Depuis leur origine, les Parcs naturels régionaux entretiennent des relations privilégiées avec ces communes urbaines de proximité (accueil de scolaires, information touristique, sensibilisation des habitants, actions de formation...).

Certaines des villes-portes sont membres de l'organisme de gestion du Parc et participent à son financement : leurs relations avec le Parc sont alors explicitées dans sa charte. D'autres sont liées au Parc sur la base de conventions de partenariat.

La relation entre le Parc et ses villes-portes est construite sur une complémentarité géographique, sociale, économique et peut traduire une solidarité ville-campagne.

Source : [www.parc-naturels-regionaux.fr](http://www.parc-naturels-regionaux.fr)

Vannes serait ainsi la ville porte du PNR-GM, ceci pourrait se traduire pour elle par de nouvelles contraintes d'urbanisme dans ses zones périphériques et limiter ainsi son extension sur des territoires littoraux, forestiers et agricoles. Bien que le discours « développement durable » issu du Grenelle de l'environnement soit unanimement utilisé par les politiques de tout bord. Les élus Vannetais, ne veulent pas de ce genre de limitations : Vannes est une ville au développement tentaculaire qui a fait le choix d'un urbanisme résidentiel extensif. Son poids économique et la personnalité de son premier magistrat lui permet de satelliser et de soumettre les communes de même tendance politique.

Pour Vannes, la solidarité ville campagne prônée par les parcs régionaux ne sert qu'à être évoquée dans un discours populiste qui ne se concrétise jamais

**En conséquences, tout un ballet se met en place, en fonction de leur allégeance à tel ou tel parti, ou à tel ou tel tribun, certains de nos édiles, font sciemment le choix de sacrifier le développement durable de notre territoire et cela simplement au nom de .....de leurs affinités politiques.**

## **Comment le PNR peut il être l'acteur principal de ce développement durable ?**

Voici une série d'action entrepris par les parcs .....ces exemples ne sont pas choisis mais piochés « en vrac » sur les différent sites internet des PNR (*j'invite d'ailleurs les détracteurs de cette structure à se promener sur ces sites, cela limiterait le nombre des contre-vérités proférées*).

### **Parc(s) naturel(s) régional(aux) :Caps et Marais d'Opale**

- . • Déployer un label visant à améliorer les services aux randonneurs. • Qualifier l'offre touristique durable qui participe : - au maintien des services de proximité dans les zones rurales comme la poste
- • Rassembler et offrir en un lieu unique des services de proximité pour l'accès à l'emploi et la formation en milieu rural. • Mobiliser l'ensemble des acteurs locaux pour coordonner l'offre et la demande d'emploi ainsi que faciliter l'accès au DIF

### **Parc(s) naturel(s) régional(aux) :Haute-Vallée de Chevreuse - Périgord - Limousin - Brenne –**

[www.parc-naturel-chevreuse.org](http://www.parc-naturel-chevreuse.org)

Créer un dispositif qui permette une mise en relation de l'offre et la demande de locaux à usage professionnel afin de: • Favoriser le maintien des commerces de proximité, la transmission d'entreprises, la reprise et l'installation d'activités •  
• Promouvoir et récompenser les entreprises qui s'engagent dans des démarches cumulant performance économique, sociale et environnementale, en lien avec le territoire: • Créer de la plus-value économique, qui puisse bénéficier à la fois à...

### **Parc(s) naturel(s) régional(aux) :Brenne - Périgord - Limousin**

Objectifs : • Lutter contre la déprise économique et redynamiser le territoire par la création d'activités et l'accueil des porteurs de projet • Créer un lieu facilitant la mise en réseau des acteurs et des outils autour des porteurs de projet • Participer à l'...

### **Parc(s) naturel(s) régional(aux) :Avesnois**

[www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)

Objectifs : • Soutenir l'économie et l'agriculture sur le territoire grâce à la valorisation locale des productions et savoir-faire culinaires. • Assurer aux producteurs locaux des débouchés préférentiels et viables. • Organiser un réseau de commerces de proxim...

#### **Parc(s) naturel(s) régional(aux) :Pilat**

[www.parc-pilat-ecoacteurs.fr](http://www.parc-pilat-ecoacteurs.fr)

Objectifs : • Dynamiser le tissu économique du territoire • Améliorer la compétitivité des entreprises artisanales et commerciales et leur prise en compte des facteurs environnementaux. • Inciter les entreprises à s'engager dans des démarches de performances...

#### **Parc(s) naturel(s) régional(aux) :Vercors**

[www.parc-vercors-energie.org](http://www.parc-vercors-energie.org)

Objectifs : • Réaliser des économies d'énergies et généraliser le recours aux énergies renouvelables sur le territoire. • Accompagner les acteurs publics comme les particuliers dans leurs projets d'installations d'énergies renouvelables. • Participer au dévelop...

#### **Parc(s) naturel(s) régional(aux) :Livradois-Forez - Brenne**

[www.rural-innova.org](http://www.rural-innova.org)

Objectifs : • Faire aboutir les projets de création d'activité sur le territoire et garantir leur pérennité. • Accueillir et accompagner les porteurs de projet tout au long de leur processus d'installation tant professionnelle que privée. • Améliorer cet accomp...

#### **Parc(s) naturel(s) régional(aux) :Queyras**

[www.pnr-queyras.com](http://www.pnr-queyras.com)

Objectifs : • Promouvoir une activité touristique qui participe à la valorisation des ressources écologiques et culturelles du territoire. • Expérimenter l'intégration de ces critères dans la commercialisation des prestations touristiques et par le biais des no...

#### **Parc(s) naturel(s) régional(aux) :Monts d'Ardèche**

[www.parc-monts-ardeche.fr](http://www.parc-monts-ardeche.fr)

Objectifs : • Favoriser le maintien des cultures en terrasses qui façonnent les paysages du Parc et participent à la lutte contre la fermeture des paysages. • Valoriser les productions issues de ces cultures par la commercialisation sur le marché local.  
Entreprendre une démarche AOC

[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)

Description : Les AOC permettent l'identification des produits et garantissent ses qualités, ses caractéristiques, son terroir d'origine, le savoir-faire du producteur (

### **Parc(s) naturel(s) régional(aux) :Livradois-Forez –**

[www.auvergne.pref.gouv.fr](http://www.auvergne.pref.gouv.fr)

Objectifs : • Mettre le développement touristique durable au service d'un projet intégré de redynamisation économique et de valorisation écologique du territoire. • Faire du transport ferroviaire un outil performant de développement territorial et interterritor...

### **Parc(s) naturel(s) régional(aux) :Millevaches en Limousin -**

Objectifs : - Améliorer la structure foncière des propriétés forestières par des ventes, échanges ou achats de parcelles dans le but de constituer des unités de gestion forestière permettant d'atteindre les seuils d'éligibilité aux aides financières (unités de ...

### **Parc(s) naturel(s) régional(aux) :Avesnois**

[www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)

Objectifs : • Soutenir l'économie et l'agriculture sur le territoire grâce à la valorisation locale des productions et savoir-faire culinaires. • Assurer aux producteurs locaux des débouchés préférentiels et viables. • Organiser un réseau de commerces de proxim...

### **Parc(s) naturel(s) régional(aux) :Massif des Bauges**

Objectifs : • Participer au maintien de l'agriculture locale. • Créer des débouchés locaux durables pour les produits du territoire • Participer au renforcement du lien urbain-rural • Favoriser le développement d'une filière locale rapprochant producteurs et consommateurs...

## Parc(s) naturel(s) régional(aux) :Vercors<sup>+</sup>

[www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)

## Parc(s) naturel(s) régional (aux) :Scarpe-Escaut

Objectifs : • Soutenir le développement d'une économie locale qui traduise les valeurs du Parc, notamment en termes de préservation et de valorisation des patrimoines naturels et des savoir-faire • Maintenir et étendre les productions traditionnelles

## Parc(s) naturel(s) régional(aux) :Morvan

Objectifs : • Valoriser les produits agricoles de qualité, issus du territoire du Parc naturel régional du Morvan. • Développer des circuits courts de commercialisation. • Aider collectivement les agriculteurs à trouver des débouchés locaux.

## Parc(s) naturel(s) régional(aux) :Monts d'Ardèche

[www.parc-monts-ardeche.fr](http://www.parc-monts-ardeche.fr)

Objectifs : • Favoriser le maintien des cultures en terrasses qui façonnent les paysages du Parc et participent à la lutte contre la fermeture des paysages. • Valoriser les productions issues de ces cultures par la commercialisation sur le marché.

Ces textes montrent le dynamisme des PNR : Celui-ci donne aux collectivités, notamment aux plus petites, les moyens humains et économiques de réaliser leurs ambitions (*N'est montré ici que l'entête des projets, ceux-ci sont développés ensuite sur plusieurs pages*)...  
*Rendez vous sur les sites internet !!.....*

## Passons maintenant en revue quelques arguments des détracteurs du PNR GM

- 1) « *Le PNR ne protège pas les espaces naturels, d'autres dispositifs existent dans le golfe du Morbihan : Les zones znieff, zuico, la convention Ramsar , natura 2000, réserves naturelles etc le PNR interviendrait comme une surcouche inutile.* »

Cet argument est fallacieux, Le PNR est à voir justement comme une instance de fédération et de gestion des dits dispositifs, qui, pour le moment et en son absence n'ont qu'une existence administrative.

*-2) « Le PNR coute cher, il va falloir augmenter les impôts locaux... ».*

Argument « épouvantail » si il en est !! On va toucher à notre porte monnaie !

Malheureusement, Les impôts locaux augmenteront de toutes façons, PNR ou pas, la suppression de la taxe professionnelle\* va mettre a mal les finances des communes, cette suppression entrainera de facto une augmentation des impôts indirects..... c'est ce qui est recherché d'ailleurs.....

\*En février 2009, le chef de l'État annonçait la suppression des investissements productifs de l'assiette de la taxe professionnelle, au titre de la compétitivité des entreprises industrielles. Lors d'une émission télévisée le 5 février 2009, le Président de la République Nicolas Sarkozy a indiqué que « l'on supprimera la taxe professionnelle en 2010 parce que (*il veut*) que l'on garde des usines en France ». Il chiffre le coût de cette mesure, lors de cette émission, à 8 milliards d'euros<sup>1</sup>.

Le 2 novembre 2009, 24 sénateurs UMP, emmenés par l'ancien Premier ministre Jean-Pierre Raffarin, annoncent qu'ils ne voteront pas la réforme proposée sans évolutions significatives et garanties quant à la pérennité des ressources<sup>1</sup> Cosignataire de cette tribune, Jean-René Lecerf, sénateur du Nord, estime pour sa part que "si l'on veut préserver l'autonomie fiscale des communes, départements et des Régions, il faut que pour une bonne part, **ils puissent faire varier l'impôt**. Sans quoi il y a un risque de recentralisation

*-3) « Le projet actuel du parc régional naturel du golfe du Morbihan s'étend jusqu'aux landes de Lanvaux, or il n'y a pas d'intérêts commun entre la frange côtière et l'arrière pays ».*

Cet argument dénote une complète et inexcusable méconnaissance des réalités géographiques de base, et de la part d'élus locaux cela est ....étonnant. En effet, le golfe dépend intimement de son bassin versant, il reçoit en totalité les effluents émis en amont (landes de Lanvaux)

La qualité de nos eaux dépend pour beaucoup des épandages agricoles. Ceux-ci font proliférer les algues vertes sur le littoral du golfe, étouffant les zoosteres, limitant la bio diversité et handicapant l'activité économique



des personnes vivant des produits de la mer. Les algues vertes peuvent d'ailleurs présenter un danger mortel pour l'homme.

<http://seaus.free.fr/spip.php?article388>

<http://www.liberation.fr/terre/0101583644-les-algues-vertes-en-decomposition-fabriquent-un-gaz-tres-toxique>

Le PNR propose une agriculture respectueuse de l'environnement. En contre partie les producteurs se voient accorder la possibilité de labéliser le fruit de leur travail ..... « Produit du parc régional du Golfe du Morbihan », l'accès aux AOC est en outre facilité. De plus, des circuits courts de commercialisation sont prévus ce qui laisse une marge plus importante aux producteurs

[http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/upload/doc\\_telechargement/Actes%20circuits%20courts%20Brière%20-%20copie.pdf](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/upload/doc_telechargement/Actes%20circuits%20courts%20Brière%20-%20copie.pdf)

Cette possibilité a été utilisée dans tous les PNR existant, et nul ne s'en plaint ...sauf les hyper-marchés, les grossistes et les centrales d'achats (le lien plus haut est donné à titre d'exemple....tous les parcs favorisent les circuits courts).

*-4) Une autre contre vérité prônée par ceux qui ne veulent pas de la naissance du PNR GM est de volontairement confondre dans le discours, les structures de Parc national et de parc régional naturel.*

Or si le premier a pour vocation principale la protection des espaces naturels et leur valorisation par un tourisme respectueux.

Le second a pour vocation prioritaire le développement durable.

Faire l'amalgame entre les deux c'est au mieux apporter une preuve de sa méconnaissance du dossier, et au pire, c'est se livrer à une tentative de manipulation de l'opinion.

*6) Un dernier argument travaillé actuellement par les détracteurs du parc est la soi-disant interdiction de la chasse et de la pêche dans les PNR*

Ceci relève être un mensonge caractérisé, apportons en la preuve !!

<http://www.frc-midipyrenees.fr/Parc-Naturel-Regional-des-Caussees>

{extrait}

## **Parc Naturel Régional des Causses du Quercy ... contribution des chasseurs à la rédaction de la future charte**

Mise à jour : 22 décembre 2009

La pratique de la chasse, au sein du territoire du PNR, demeure une activité très présente et très ancrée dans la vie communale (actions partenariales, banquets, lotos, relation avec les propriétaires...) assurant ainsi le maintien d'un tissu social et associatif dans les zones rurales.

Pour preuve, environ 2400 chasseurs y exercent leurs activités (chasse, régulation, aménagements du territoire, surveillance sanitaire, suivi des espèces gibiers, ...), répartis au sein de 196 structures cynégétiques dont 164 de type associatif. Ils y côtoient plus de 2200 propriétaires chasseurs ou non, adhérents puisque apporteurs par cession de leurs terrains aux associations de chasse.

Les chasseurs ont souhaité apporter leur contribution à la future charte du PNR, en positionnant leurs activités et en affirmant leur volonté à s'impliquer dans des actions qu'elles soient partenariales ou menées en direct.

Un premier document, issu de la concertation réalisée avec l'ensemble des acteurs en 2006, a été transmis au PNR fin octobre. Il sera présenté et décliné en actions lors de la phase de concertation avec les chasseurs prévue au premier trimestre 2010

### **Un autre exemple**

<http://www.chasseurs-de-l-aude.com/~chasseur/images/schema/sdgc/LES%20ZONES%20D'IMPORTANCE%20ENVIRONNEMENTALE/LE%20PNR%20DE%20LA%20%20NARBONNAISE.pdf>

{extrait}

Le parc est avant tout au service du territoire et de ses acteurs. Il s'appuie sur les nombreuses activités agricoles, artisanales traditionnelles et culturelles locales. La chasse en fait partie d'autant plus qu'elle est particulièrement intégrée dans la gestion des ressources naturelles et l'aménagement du territoire.

Elle mérite la place qui lui revient dans le respect de son activité et de son implication dans la gestion concertée des écosystèmes (faune sauvage et habitat).

Le monde de la chasse est attentif et vigilant. Il souhaite mettre en œuvre une politique de partenariat avec le P.N.R. de façon à accompagner la chasse aux évolutions sociales, environnementales, culturelles et humaines et la conforter dans son statut de gestionnaire de la faune sauvage et de ses habitats dans le cadre de la gestion des ressources renouvelables.

## Et un dernier exemple, concernant aussi la pêche

{extrait}

<http://www.parc-naturel-briere.fr/index.php?id=1135>

La pêche et la chasse ont de tout temps fourni une ressource alimentaire essentielle aux habitants du marais. Ces pratiques, devenue aujourd'hui loisirs, maintiennent un véritable lien entre les briérons et les zones humides.

### La pêche

En Brière, on pêche la perche, le brochet, la carpe, le gardon, la tanche ou la brème, mais la grande spécialité locale reste l'anguille.

La pêche au carrelet, à la bosselle et à la fouène sont 3 techniques spécifiques de la pêche à l'anguille. Le carrelet consiste à poser le filet au fond de l'eau et à le relever à la surface en espérant le passage du poisson. Cette méthode, encore très pratiquée de nos jours, requiert vitesse et...chance.

Régulièrement relevée par les pêcheurs, la bosselle est un piège grillagé, placé à des endroits stratégiques, dans lesquels les anguilles pénètrent et restent prisonnières.

[La pêche à la fouène](#) se pratique à la belle saison, lorsque les eaux sont basses. Emmanchée au bout d'une longue perche, elle demande beaucoup d'habileté afin de coincer l'anguille entre les dents de la fouène, le temps de l'amener à l'intérieur du chaland.

### La chasse

La réputation de la Brière et la richesse de sa faune en font depuis longtemps un des hauts lieux de la chasse au gibier d'eau. Aujourd'hui, environ un millier de chasseurs s'adonnent à cette activité en Grande Brière Mottière.

Si aux pourtours du marais, on débusque à la billebaude la bécassine, le lapin, le lièvre et le faisan ; la chasse aux gibiers d'eau « à la passée » est de loin la plus pratiquée.

Le chasseur briéron dispose généralement d'une hutte (affût de bois et de roseau) construite en bordure d'une piarde. Il accède discrètement à cet abri en

chaland qu'il propulse à l'aide de sa perche puis il s'y dissimule après avoir disposé tout autour ses canes d'appel censées leurrer la sauvagine (canard, sarcelle, oie et foulque).

Bref , autant de PNR autant de textes concernant l'implication des chasseurs et leur présence dans les conseils d'administration des parcs.

**Messieurs les édiles, vous n'avez pas été élus pour nous mentir !!**

Enfin, et pour la bonne bouche, voici un argument (sic) qui m'a été servi par un de nos élus il ya quelques semaines

*-5 )« Je ne suis pas pour le parc car il met l'homme au service de la nature et non la nature au service de l'homme ».*

Quand avez-vous vu au cours des 100 000 mille dernières années, « L'homme au service de la nature » ?!

Cela n'est pas un argument, mais un slogan primaire, qui pourrait être scandé dans une manif.....En tout cas en professant ce genre d'ineptie le magistrat en question ne montre ni connaissance du dossier, ni puissance d'argumentation ! Lamentable.....

En conclusion le PNR-GM représente une chance pour notre ile, pour notre population ; ne laissons pas des élus gâcher, pour longtemps cette chance au nom d'une quelconque inféodation politique dont nous n'avons rien à faire.

Les détracteurs du PNR doivent apporter la preuve, que leur positionnement est argumenté (comme celui-ci, du moins je l'espère !). A l'appui de leurs dires, ils doivent pouvoir citer des textes de référence (comme ci-dessous) Chacune de leurs affirmations devraient être corroborées par des éléments tangibles (Comme j'ai essayé de faire ci-dessus). A défaut de quoi la confiance que nous avons mise en eux est vaine et sans objets .

Hervé Créquer

## TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Décret 67-158 du 1er mars 1967, instituant les Parcs naturels régionaux. (cf. p.1)
- Décret 75-783 du 24 octobre 1975, relatif aux Parcs naturels régionaux (Initiative et fonctionnement des Parcs aux Régions.)
- Loi 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et Décret 77-1141 du 12 octobre 1977 pris pour l'application de l'article 2 de cette Loi : ajout d'un article 7 bis dans le décret 75-783 (travaux soumis à la procédure de l'étude d'impact).
- Loi 77-2 du 3 janvier 1977 relative à l'architecture, art. 6, et décret.
- Circulaire du 12 septembre 1979 relative aux Parcs nationaux et Parcs naturels régionaux.
- Loi 79-150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes, art. 7-1, 3°
- Loi 83-630 du 12 juillet 1983 (Loi " Bouchardeau ").
- Décret 88-443 du 25 avril 1988 relative aux Parcs naturels régionaux et la circulaire 89-43 du 28 juillet 1989 relative à la mise en oeuvre de ce décret.
- Loi 91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels, art. 1er.
- Loi 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages, art. 2 et Décret 94-765 du 1er septembre 1994, pris pour l'application de l'art. L.244-1 du code rural et relatif aux Parcs naturels régionaux et la circulaire 95-36 du 1er septembre relative à la mise en oeuvre de ce décret.
- Loi 95-101 du 2 février 1995 (Loi " Barnier ") relative au renforcement de la protection de l'environnement, art. 37, 46 (37), 41, 50 (53), (55).
- Loi 99-533 du 25 juin 1999 (Loi " Voynet ") d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, art. 25 et 29 et Décret 2000-909 du 19 septembre 2000 relatif aux Pays et portant application ce l'art. 22 de la loi 95-115 modifiée.
- Loi 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole, art. 115, codifié en L-1321 du code de l'environnement et Décret 99-731 du 26 août 1999.
- Loi 95-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, article 49 modifiant l'article L.5721-2 du code général des collectivités territoriales (fonctionnement des syndicats mixtes).

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

9 rue de Christiani- 75018 PARIS

T. 01. 44. 90. 86. 20 – F. 01. 45. 22. 70. 78

Email : [info@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:info@parcs-naturels-regionaux.fr)

- <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr>